



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE DE JONQUERETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 084-218400554-20230829-34202308-DE

Séance du 29 août 2023

L'an deux mille vingt-trois à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE

Présents :

Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Pascale VERHNES, Marc MUSCAT, Brigitte NEF, Valérie RUBEAUX, Yves. CAIRON, Marie VITALI, Jean-Marie POUWELS, Gilbert CHAZAL,

Pouvoirs :

Natacha BENALI à Dominique BELLEGARDE
Patrick POUDEVIGNE à Yves CAIRON
Patrice RUBEAUX à Dominique ANCEY

Absent(e)s : Lydie AMEVET, Annie GAT, Dominique MAIRE, Lydia ZIADE, Sandrine GAS, Daniel LECUYER

Date de convocation : 23 mars 2023

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 13

POUVOIR : 3

Secrétaire de séance : Pascale VERHNES

DEL 34-2023 : ACHAT DE TERRAIN – Détachement de la parcelle AB 120

Dans le cadre de la rénovation de la voirie Rue des Ecoles- Traverse du Félibrige- Rue Pétrarque, notamment pour une amélioration de la circulation des bus, il est nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle AB 120, en absence de quoi la largeur de la voirie sera insuffisante. Ce détachement est de 15m².

Considérant la superficie du terrain qui est de 15m², et le montant évalué, le service des domaines n'a pas à être saisi.

Monsieur le Maire propose de racheter ce terrain pour une valeur de 50€/m² ce qui représente un coût total 750 €

La commune prendra en charge les frais liés à l'acte administratif.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** Le PV du conseil municipal du 17 Mai 2023 ainsi présenté

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 13 | / | / |

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Secrétaire de séance
Pascale VERHNES
Le Maire

Le Maire,
Daniel BELLEGARDE

Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

DEL 2023